



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de l'environnement
de l'aménagement
et du logement**

Schœlcher, le **12 SEP. 2025**

Monsieur,

Par arrêté préfectoral N° R02-2025-09-09-00008 du 09 septembre 2025, M. le Préfet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Vauclin pour l'extension du périmètre de la carrière de la société d'exploitation de la carrière Paquemar (SECPA) située au lieu-dit « Morne Jalouse » – Parcelles – T-663 et T-666 d'une superficie totale de 2,86 ha sur le territoire de la commune du Vauclin.

Le tribunal administratif de la Martinique vous a désigné par décision n° E25000008 / 97 du 28 août 2025 en qualité commissaire enquêteur titulaire pour encadrer et conduire l'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera **du 13 octobre 2025 au 12 novembre 2025 inclus** à la mairie du Vauclin – Service « Urbanisme », siège de l'enquête publique.

J'attire tout particulièrement votre attention sur les dispositions des articles 6 et 7 de l'arrêté précité, que je vous demande de bien vouloir observer. Il vous appartiendra, notamment préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, de coter les six (06) registres d'enquête, de viser toutes les pièces constituant le dossier et de vérifier, en temps utile, l'accomplissement des mesures de publicité de l'enquête.

Vous trouverez joints à ce courrier, la liste des pièces relatives à la procédure de l'enquête publique ci-après.

**Monsieur Guy LAFONTAINE
Lotissement « Poinsettia »
Cotonnerie Sud
97240 LE FRANÇOIS**

DEAL Martinique
Affaire suivie par : Marie-France BERTOME
BP 7212 – Pointe de Jaham
97274 SCHŒLCHER Cedex
Tél. : 05 96 59 58 64

marie-france.bertome@developpement-durable.gouv.fr
www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

Je vous précise que, conformément à l'article R. 123-44 du Code de l'environnement, votre indemnisation est à la charge de la Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) – Service connaissance, urbanisme, bâtiments et aménagement (SCUBA) – Madame Alexis CEFBER – Cheffe du service – Tél. : 05 96 59 58 01 – Portable : 06 96 36 27 03
Mail : alexis.cefber@developpement-durable.gouv.fr et que le montant de celle-ci sera fixé par ordonnance de M. le Président du tribunal administratif de la Martinique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la Martinique
et par délégation
Le Directeur Adjoint de l'Environnement
de l'Aménagement et du logement



Pierre Emmanuel VOS

LISTE DES PIÈCES JOINTES

1. copie de l'arrêté préfectoral N° R02-2025-09-09-00008 du 09 septembre 2025 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,
2. copie de l'avis d'ouverture de l'enquête publique,
3. copie du courrier adressé à France-Antilles et le Légis pour publication de l'avis d'enquête,
4. copie du courrier adressé à Monsieur le Maire de la commune du Vauclin,
5. copie du courrier adressé à la Cheffe du SCUBA (transmission du dossier administratif),
6. le courrier adressé à Monsieur le Directeur de la SECPA,
7. le registre d'enquête publique (*remis le 02 septembre 2025*),
8. la décision de votre désignation en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de la Martinique.